Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261013-D20261004-DE

2026 -
Registre des délibérations

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 13 octobre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18
Date de la convocation		
7 octobre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 octobre 2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux, le 7 octobre 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, BOUGERES Amandine, CHEVRIER Denis. HERVOUET Sylvie, DÉSILLE Julien, TOUCHET Maxime, JEANNE Quentin, SOREL Marie.

Absents excusés ayant donné procuration : DZIEDZIC Ollivier (pouvoir à M. CHEVRIER Denis)
Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MENEUST Marie

20261004 Convention de partenariat entre la médiathèque communale et l'association Béthanie

Monsieur le Maire présente un projet de convention visant à encadrer des interventions de la médiathécaire dans les locaux du foyer Béthanie afin de proposer des animations intergénérationnelles une fois par trimestre autour de la diffusion de films ou dessins animés.

La médiathèque s'engage à :
- Assurer la communication autour des séances
- Enregistrer les inscriptions
- Préparer et animer les séances en lien avec le foyer Béthanie

Le foyer Béthanie s'engage à :
- Mettre à disposition une salle adaptée à l'accueil du public et en assurer la sécurité
- Accueillir les participants dans de bonne conditions
- Informer les résidents de l'organisation des séances

Cette convention prendrait effet au 1er janvier 2027 pour une période d'un an.

Il est précisé que l'animation est proposée gratuitement aux familles.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 octobre 2026
et publication et/ou notification le : 16 octobre 2026

➢ **DECISION :**

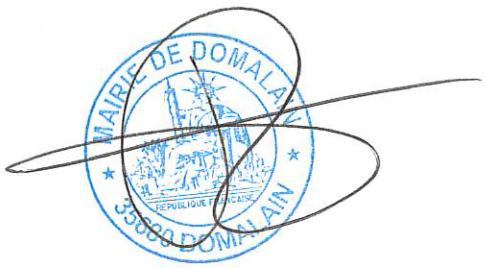
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **VALIDER** la convention telle que présentée en annexe
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et à en poursuivre l'exécution

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 16 octobre 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 octobre 2026
Publication le : 16 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261013-D20261004-DE